

COLOMBES & MURAILLE



BULLETIN D'INFORMATION
DE LA COMMUNE
DE COLLOMBEY-MURAZ

2:2006

www.collombey-muraz.ch

SOMMAIRE

1	ÉDITORIAL
2/3	AUTORITÉ Résumé des décisions du Conseil municipal
4/5	Lave torrentielle: Quelques questions au Service des routes et des cours d'eau (SRCE)
6/7	ENVIRONNEMENT Projet de déchetterie communale L'étude d'avant-projet est lancée!
7/8	AUTORITÉ Alimentation en eau potable et protection des eaux souterraines
8	DIVRERS Site internet de la commune DVD sur Collombey-Muraz
9	VIE LOCALE La commune de Collombey- Muraz montre l'exemple en réalisant un parking respec- tueux de l'environnement
10	Marche automnale
11/12	Structures jeunesse: l'année du changement!
12	Sortie des aînés
13	SOCIÉTÉS LOCALES Groupe scout St-Didier
14/15	VIE LOCALE Rétrospective 2006
16	ÉCOLE ET FORMATION Les apprenants de 1ère année à la découverte d'une entreprise de notre commune
17-19	VIE LOCALE Vivre ensemble: Reflexions et actions au sein des sociétés communales
20-23	INTERVIEW Deux projets humanitaires sur le départ dans notre commune
24/25	VIE LOCALE Portes ouvertes du 5 octobre
26-28	BIBLIOTHÈQUE Brèves nouvelles de la bibliothèque
28	DIVERS Grand prix des villes sportives Dates de ramassage des vieux papiers par le groupement scout Téléphones importants

ÉDITORIAL

par Josiane Granger, présidente de commune



Home de Collombey-Muraz: le passage d'une entreprise privée à une entité publique

La loi fédérale sur l'assurance maladie du 18 mars 1994 exige des cantons une planification sanitaire visant à couvrir les besoins en assistance médicale. Le canton du Valais a défini sa politique de prise en charge des personnes âgées ne pouvant pas rester à domicile. Dans son concept 2005, il détermine le nombre de lits nécessaires, les normes régissant les établissements médicosociaux (EMS) et la liste des établissements reconnus. La loi cantonale permet aux collectivités locales aussi bien qu'aux entrepreneurs privés de créer et d'exploiter les structures prévues, à condition, bien sûr, de respecter les directives émises.

En 2003, la Société Clara-Louise SA installe un établissement médicosocial à Collombey-le-Grand et accueille 41 pensionnaires âgés ou présentant un handicap. Le 13 juillet 2006, la société est déclarée en faillite. Le Conseil municipal décide de prendre en main cette structure et d'en garantir la continuité. Il estime que cette solution est la plus adéquate. En premier lieu parce que les personnes âgées font partie de la société et que la collectivité publique doit leur assurer un lieu de vie décent lorsqu'elles ne peuvent plus subvenir à leurs besoins. D'autre part, le personnel en place a démontré sa motivation et son engagement en faveur des résidents. Ensuite, les communes du district ont mis en place de tels EMS pour les habitants de la région; leurs frais d'exploitation sont couverts par les recettes prévues par la loi: les prix de pension payés par les résidents, les participations des caisses maladie et les subventions cantonales.

Le Conseil a donc choisi de privilégier les valeurs de la solidarité intergénérationnelle et de la solidarité avec les collectivités locales du Chablais.

Une fondation de droit public est créée et dès le 14 juillet 2006 assure le fonctionnement de l'institution pour personnes âgées. Son contrôle est assuré par un Conseil de fondation, alors que la gestion est supervisée par un Comité de direction. Jusqu'à fin décembre 2006, les conseillers municipaux en sont les membres très actifs. Au-delà, certains conseillers céderont leur place à des citoyens intéressés par ce service public.

La direction et la trentaine de personnes dispensant les soins et les services ont été réengagées selon les conditions des statuts de l'AVALEMS (Association valaisanne des établissements médicosociaux). Afin de répondre aux normes cantonales, de nouveaux employés sont venus compléter l'effectif. Avec ces mesures, le Comité de direction entend donner confiance aux résidents, à leurs familles et au personnel. Il attend également que le personnel s'active avec rigueur et professionnalisme.

La prise en charge d'une résidence pour personnes âgées représente un travail conséquent. A ce titre, je remercie chaleureusement toutes les personnes qui ont contribué à cet effort.

De nombreux défis attendent encore la Résidence Dents-du-Midi (nouvelle appellation): restructuration des services, adaptation des locaux, équilibrage des coûts d'exploitation, mise à jour des règlements, etc. Si ces challenges sont importants, il n'en demeure pas moins que la nouvelle entité a de nombreux atouts en sa faveur qui nous permettent d'être confiants en l'avenir.

Bon vent à la Résidence Dents-du-Midi.

Résumé des décisions du Conseil municipal de Collombey-Muraz

Deuxième semestre 2006

Autorisations de construire

Durant le deuxième semestre 2006, les autorisations de construire suivantes ont été délivrées

Lieu-dit	Localité	Propriétaire	Genre de bâtiment
Citadelle	Muraz	Marquis François Xavier	villa et couvert
Neyres	Les Neyres	Barbosa Joaquim	chalet
Rottes	Muraz	Avanthay Grégory et Romanens Christophe	villa
Neyres	Les Neyres	Bovard Philippe	chalet
Pré-Court	Muraz	Chatagny Maël	villa et couvert
Entre-Deux-Fossaux	Collombey	Williams Richard	halle artisanale avec appartement
Neyres	Les Neyres	Dransart Olivier	chalet
Rapace	Muraz	Martig Xavier	agrandissement d'une villa
Pré-Vassoz	Collombey	Ecoeur Charlot	immeuble
Gaudard	Collombey-Gd	CGR SA	villa et garages
Cornet	Illarsaz	Habitat Construction Générale Sàrl	bâtiment de 6 appartements
Fin-d'Amont	Muraz	Mazrekaj Qazim	villa
Rottes	Muraz	Marino Claudio et Hauswirth Sylvie	villa et piscine
Rottes	Muraz	Italiano Mario	villa
Rottes	Muraz	Clément Pierre-André	villa
Neyres	Les Neyres	Proz Frédéric	chalet
Guinchet	Collombey	Maillard Yves	villa
Neyres	Les Neyres	Michalon Chantal	chalet
Vassereule	Collombey	TMB Partners SA	3 villas contiguës
Neyres	Les Neyres	Rochat Fabienne	chalet
Charmette	Collombey	Gollut Emmanuel / Edmond	agrandissement d'une maison d'habitation
Rottes	Muraz	Allaire Richard et Ouellet Mylène	villa

Affaires courantes et divers

Le Conseil municipal:

- décide, en raison de maladie, du passage du temps de travail d'un employé communal de 100% à 50% et dans l'attente de réorganiser le service de fonctionner avec du personnel auxiliaire;
- enregistre la démission de Mme Anne-Lise Norton, responsable des structures jeunesse et de la crèche-garderie Les Meniots et de l'engagement d'une nouvelle responsable en la personne de Mme Sybille Bréaud;
- décide l'acquisition de la parcelle No 1209 de 5459 m² à Collombey, comportant les installations de l'ancienne carrière de Collombey;
- retient la variante d'un revêtement végétalisé pour le parking au Bochet;
- décide de l'engagement de moyens d'urgence et de dispositions particulières en relation avec les laves torrentielles qui ont provoqué le débordement du torrent des Glariers (St-Loup) le 12 juillet 2006;
- adjuge la pose d'une clôture en treillis d'une hauteur maximum de 1,50 m appuyée contre la glissière de sécurité existante côté voie à Collombey, entre la gare et l'école du Corbier;
- participe financièrement aux manifestations marquant le 200e anniversaire du Lycée-Collège de l'Abbaye de St-Maurice;
- à la demande de l'association du Vieux Collombey-Muraz, prend en charge la restauration d'un reliquaire de la paroisse de Collombey;
- adjuge les travaux de changement de la clôture en treillis sur le pourtour de la place de jeux d'Illarsaz;
- acquiert un tracteur pour les besoins du service des travaux & bâtiments;

- adjuge différents travaux par rapport à la place de la rue du Rovra, et aux WC publics des Condémines à Muraz;
- accepte, en relation avec le projet de 3e correction du Rhône, une charte de collaboration et un financement solidaire pour le développement de la plaine (eau – paysage au-delà du périmètre du Rhône – domaine bâti), à raison de Fr. 0.60 par habitant pendant 2 ans (2006 et 2007);
- décide de diverses modifications de représentant-e-s au sein des commissions communales:

– Commission des affaires sociales: M. le vicaire Jérôme Hauswirth, en remplacement de M. le curé Bernard Dubuis
– Commission scolaire: M. Benoît Produit (animateur paroissial), en remplacement de M. le curé Bernard Dubuis
– Conseil de district: M. Stéphane Angst en remplacement de M. Emile Cortijo
– Bureau électoral: Mme Stéphanie Cretton en remplacement de M. Emile Cortijo Mme Olivia Delseth en remplacement de M. Eric Barman
– Affaires économiques: M. Kilian Maurer en remplacement de M. Eric Barman
- accepte la participation communale de 14,06% du renforcement des ponts de Nizod, sur la route 111 Troistorrents – Champéry – Grand-Paradis;
- enregistre que dans le cadre de la révision du plan d'affectation des zones de 1991, la première cour de droit public du Tribunal fédéral a traité du dernier recours encore pendant contre la commune, le Conseil d'Etat et le Tribunal cantonal. Ce recours n'a pas abouti. La classification en zone agricole de la parcelle située au sud de la Raffinerie et hors du mur d'enceinte de l'entreprise est confirmée;
- décide la modification du contrat d'affiliation auprès de la caisse de retraite pour le personnel communal en instaurant, dès le 1er janvier 2007, le principe de la primauté des cotisations au lieu de la primauté des prestations;
- décide et accepte les budgets de fonctionnement et d'investissement 2007 afin de les soumettre à l'approbation de l'Assemblée primaire;
- approuve le plan de quartier «Montagnier», avec les conditions et charges particulières des services cantonaux notamment en lien avec:
 - la gestion des eaux non polluées et domestiques;
 - l'isolation des bâtiments et l'utilisation de l'énergie;
 - la gestion du chantier et le suivi environnemental;
- soutien la Bavette (P'tit théâtre de la Vièze à Montthey) en accordant une aide financière;
- décide la composition des taxes liées à l'eau potable, aux égouts et à l'épuration des eaux usées et de les soumettre à décision de l'Assemblée primaire;
- définit, en lien avec l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les communes, les tâches attendues de la commission communale des finances, soit que celle-ci:
 - procède à l'établissement des lignes directrices quadriennales;
 - prend connaissance du budget de fonctionnement et d'investissement établi par le Conseil;
 - prend connaissance des comptes gérés par le Conseil;
 - étudie la fiscalité
 - émet des propositions de moyens financiers pour la réalisation des investissements;
 - préavise la désignation du membre communal à la commission d'impôt du district;
 - émet des propositions concernant le personnel selon mandat spécifique du Conseil;
- enregistre que la commission communale des taxes a évalué les constructions réalisées en 2006 sur le territoire communal pour un total estimé à 27 196 000 francs, représentant: 26 villas (simples ou jumelées) – 5 chalets – 2 immeubles locatifs – 17 bâtiments transformés, agrandis ou reconstruits;
- décide d'intervenir auprès de plusieurs exploitations artisanales ou industrielles en matière d'environnement, d'aspect et d'affectation des locaux;
- accepte, en accord avec la paroisse de Collombey des travaux de révision générale du système de cloches au clocher de Collombey, principalement le remplacement des moteurs des cloches, du tableau électrique et de la révision des battants;
- accepte des adaptations du règlement communal sur les constructions et des zones et décide d'un mandat à un bureau spécialisé en vue de terminer le rapport et d'adapter la législation à l'intention de l'assemblée primaire.

L'ADMINISTRATION COMMUNALE ●

En vue d'égayer une future publication de Colombes & Muraille, des photographies de propriétés privées décorées seront effectuées durant la période des fêtes de fin d'année 2006.

Nous remercions déjà toutes les personnes concernées d'autoriser notre photographe à effectuer les prises de vue et d'en accepter la diffusion sur le journal communal.

Joyeuses fêtes à tous.

LA COMMISSION D'INFORMATION ●

Lave torrentielle

Quelques questions au Service des



propos recueillis par Yannick Buttet
membre de la commission d'information

Le samedi 22 juillet 2006, suite à des pluies orageuses intenses, le torrent du Pessot débordait sur la route cantonale et en aval de celle-ci. D'un autre côté, le torrent des Glariers vivait un phénomène particulier: une coulée de lave torrentielle. En raison de la grande quantité d'eau tombée sur une période très courte, les matériaux qui formaient le fond du lit du torrent se sont détachés en emportant tout sur leur passage. Le pont du Noiret a ensuite constitué un obstacle pour cette coulée de boue, blocs et troncs entremêlés. Ceci a eu pour conséquence le débordement du torrent et la mise en danger de plusieurs habitations.

Ces phénomènes sont-ils si rares? Quelles mesures prendre pour éviter ces coulées ou pour les contenir? La section bas-valaisanne du Service des routes et des cours d'eau (SRCE) répond à nos questions.

Est-ce que la lave torrentielle est un phénomène fréquent dans notre région?

Il est difficile de donner une fréquence à laquelle surviennent de tels incidents. Seuls des événements météorologiques brutaux ou de longue durée conjugués à la nature du terrain expliquent ces coulées. La lave torrentielle est assez courante et il y en a chaque année dans notre canton. Certaines régions sont plus touchées que d'autres (par exemple l'Ilgraben, le Merdenson...), mais il y a globalement une tendance à l'augmentation de ce phénomène.

Quelles sont les mesures possibles pour lutter contre la lave torrentielle?

Peu de mesures préventives sont possibles pour lutter contre les laves torrentielles. On ne peut pas savoir où et quand la lave torrentielle va se déclencher. Comme ce sont les matériaux du lit du torrent et des versants qui alimentent la lave, l'entretien du cours d'eau, s'il est important pour d'autres raisons, n'a que très peu d'influence sur ce phénomène. Il est tout à fait possible de surveiller le cours d'eau mais on ne peut pas empêcher une coulée de lave torrentielle.

Concrètement plusieurs solutions sont possibles pour gérer les phénomènes de lave torrentielle, soit on crée un réceptacle capable de contenir les matériaux formant la coulée (dépotoir) soit on dévie la coulée vers une zone inhabitée (digue de dérivation), soit on stabilise le lit du torrent et ses versants.

Par ailleurs une carte des dangers a été élaborée dans certaines communes dont celle de Collombey-Muraz. Suite à l'élaboration de la carte des dangers, une étude doit déterminer les mesures à prendre pour éviter que la lave torrentielle ne mette en danger les personnes ou les biens. La commune dispose d'un plan d'alarme pour gérer la situation.

Quel est l'appui du canton dans de tels cas?

Contrairement aux routes dont le canton est maître d'ouvrage et propriétaire, les cours d'eau sont propriétés des communes et donc sous leur responsabilité. C'est la commune qui doit mandater un bureau d'ingénieurs pour effectuer les études nécessaires et c'est encore la commune qui

routes et des cours d'eau (SRCE)

doit gérer les travaux nécessaires à la sécurisation des zones à risque.

Le canton, de son côté, apporte un appui technique aux communes pour gérer les études et les travaux qui sont suivis par un bureau d'ingénieurs. Comme il n'y a pas dans chaque commune une personne capable d'analyser le travail des ingénieurs mandatés, le canton est à disposition pour appuyer les communes dans ces tâches.

Par ailleurs, l'Etat est au même titre que la Confédération un organe de subventionnement puisqu'il finance entre 25% et 30% des frais globaux (entre 40% et 65% du côté de la Confédération). Ces taux de subventionnement varient en fonction de l'importance de la zone à protéger et de la cohérence du projet. Dans notre canton, les communes bénéficient pour l'instant souvent d'un taux de subventionnement de 95%.

Du côté de la commune, on n'a pas attendu cet événement pour maîtriser nos cours d'eau. La carte des dangers a permis de mettre en évidence des zones à sécuriser et les travaux nécessaires ont débuté. Par exemple la reconstruction du pont St-Jean sur le torrent du Pessot il y a deux ans a donné lieu à des travaux permettant de supprimer largement les risques d'écoulement de matériaux dans la zone à bâtir.

Concernant la lave torrentielle du torrent des Glariers en juillet dernier, divers travaux vont être réalisés rapidement, notamment:

- renforcer la digue par le bétonnage de blocs à la hauteur des habitations;
- rétablir un passage au travers du torrent;
- exécuter des paliers de ralentissement des eaux dans le lit du torrent.

Au total, les travaux de remise en état devraient coûter environ 1 million à notre commune qui pourra normalement compter sur un subventionnement se situant entre 65% et 85% du montant total.

Par la suite, la construction d'un ouvrage est envisagée en amont des zones à bâtir proches du torrent des Glariers afin de retenir les matériaux qui pourraient devenir dangereux. Les détails de ce projet ne sont pas encore connus mais c'est probablement la création d'un dépotoir qui constituera la meilleure solution.



Que faut-il faire en cas d'inondation?

Le groupe de travail du Système d'alarme au voisinage, composé des communes de Monthey et Collombey-Muraz, de la Raffinerie de Collombey et du site chimique de Monthey, vous propose un dépliant pour vous aider à réagir au mieux lors d'un tel sinistre.

Vous trouverez donc un de ces exemplaires à titre informatif dans votre revue communale. Nous vous conseillons de le lire attentivement et de vous y référer en cas de problème.

Pour de plus amples questions n'hésitez pas à contacter Daniel Delaloye, président de la commission du feu et PCi et membre du groupe de travail.

Projet de déchetterie communale

L'étude d'avant-projet est lancée!

En juillet 2006, le Conseil municipal a acquis le terrain situé en bordure de la route cantonale reliant Collombey à Muraz (5000 m²), à l'endroit où s'élevaient il y a peu les installations liées à l'exploitation de l'ancienne carrière de la Barme. Parmi les terrains inventoriés par la commission de l'environnement pour accueillir la future déchetterie communale, le site de la Barme figurait en bonne place. Aussi le Conseil municipal a-t-il décidé de réaliser une pré-étude sur ce site. Cette dernière permettra aux autorités de se déterminer sur la suite du projet. En parallèle, les travaux d'élaboration de la réglementation sur la gestion des déchets (principes, financement, etc.) et l'exploitation de la future installation de collecte et de tri ont débuté.

par Yves Cretton

président de la commission de l'environnement

En préambule, une notice d'impact

Le site de la Barme présente l'avantage de la centralité. Dans la perspective d'un accès aisé pour l'ensemble des citoyens de la commune, cet aspect est primordial. Mais il présente également un inconvénient: la proximité des habitations d'une part, et d'une zone inscrite à l'Inventaire fédéral des paysages, sites et monuments naturels d'importance nationale (IFP) d'autre part. Cet état de fait a poussé le Conseil municipal – sur proposition de la commission de l'environnement – à réaliser sans tarder une notice d'impact. Cette dernière permettra d'évaluer les retombées liées à l'exploitation d'une déchetterie communale sur le secteur de la Barme et ses environs. Sur la base de cette étude, les mesures susceptibles de réduire au strict minimum les nuisances sur le proche voisinage pourront être définies, puis mises en œuvre en cas de concrétisation du projet.

Pas de compostage

Quoi qu'il en soit, si le site de la Barme devait être retenu pour accueillir la déchetterie communale, les proches voisins n'auraient pas à supporter les odeurs liées à la décomposition de déchets verts. En effet, quelle que soit la variante retenue, le compostage des déchets organiques ne devrait pas faire partie de l'inventaire des activités prises en charge par la future déchetterie: les déchets verts seraient régulièrement acheminés vers des centres de compostage. Enfin, au chapitre des mesures susceptibles de minimiser les impacts sonores, on prévoit l'aménagement de buttes arborisées de part et d'autre du site de la Barme.

Maîtriser le flux du trafic

Primordiale, la question de l'accès doit faire l'objet d'une attention particulière. Non que le projet de nature à générer une augmentation significative du trafic sur l'axe Muraz - Collombey. Toutefois, la connexion à une éventuelle déchetterie sur le site de la Barme pourrait perturber le flux de circulation sur ce tronçon. Pour cette raison, on prévoit deux accès séparés (entrée/sortie) au site, de façon à minimiser l'impact sur la fluidité du trafic.

Un mode d'exploitation à définir

Le bureau spécialisé chargé de l'étude d'avant-projet et de la notice d'impact a rendu son rapport fin novembre. Sur cette base, la commission de l'environnement et le Conseil municipal vont examiner dans quelle mesure le site de la Barme mérite d'être retenu pour la construction d'une déchetterie. Cette pré-étude permettra également de mettre le projet en perspective avec d'autres alternatives («location» d'une déchetterie hors du territoire communal, gestion d'une déchetterie par la commune, sous-traitance, etc.). Après analyse appro-



Le site de l'ancienne carrière de la Barme pourrait accueillir la future déchetterie communale.

fondie, le Conseil municipal portera son choix sur la variante qu'il jugera la mieux adaptée aux besoins des citoyens de Collombey-Muraz.

Mise en œuvre du principe du pollueur payeur

La législation en vigueur exige la mise en application du principe du pollueur payeur: celui qui est à l'origine de la production de déchets est censé en supporter les coûts de tri et d'élimination. Le système actuel n'est pas adapté à ces exigences, puisque les coûts liés au traitement des déchets sont financés par l'impôt général. L'élaboration d'une réglementation spécifique sur la gestion des déchets s'impose donc, avec la détermination claire d'un mode de financement pour le traitement et l'élimination des déchets. La commission de l'environnement a la délicate tâche d'élaborer des règles qui mettent en œuvre de la façon la plus équitable possible le principe du pollueur payeur. Elle y travaille actuellement.

ronnement a la délicate tâche d'élaborer des règles qui mettent en œuvre de la façon la plus équitable possible le principe du pollueur payeur. Elle y travaille actuellement.

Mise en service début 2008?

Sous réserve d'imprévus, le calendrier des travaux établi par la commission de l'environnement prévoit la mise à disposition des citoyens de la commune d'une déchetterie communale au début janvier 2008. Dans l'intervalle, les habitants de Collombey-Muraz devront encore faire preuve de patience dans l'utilisation des infrastructures actuellement mises à disposition pour la récupération des déchets.

AUTORITÉ

Alimentation en eau potable et protection des eaux souterraines

Qu'en est-il au niveau communal?

Depuis 1989, les zones de protection des principales sources d'eau potable utilisées pour le ravitaillement de la population sont en vigueur.

De nouveaux captages ont été réalisés et les modalités de préservation des sources doivent être adaptées.

Dans ces buts, une étude pour la mise à jour des périmètres et des zones de protection des sources a été entreprise. Elle vise à:

- réactualiser les données en tenant compte des sources réellement utilisées pour l'approvisionnement en eau potable;
- revoir et préciser si possible la délimitation de la zone S2 de protection;
- élaborer une notice à l'intention des citoyens;
- établir un dossier complet et les rapports nécessaires à l'approbation pour les instances compétentes en la matière;
- évaluer les conflits potentiels.

Dans les prochains mois, le document sera soumis aux décisions puis les mesures concrètes seront introduites.

Ce processus, vital pour l'alimentation en eau potable, revêt une importance toute particulière, raison pour laquelle les colonnes de Colombes & Muraille sont utilisées afin de présenter la description des eaux par le collaborateur du bureau spécialisé en charge de l'étude, M. Sébastien Fracheboud, hydrogéologue.

Qu'entend-on par eaux souterraines?

Le sous-sol est constitué de roches meubles (par exemple gravier et sable) ou de roches consolidées (par exemple calcaire et granit). Les eaux souterraines remplissent de façon continue les vides du sous-sol. Elles s'écoulent par gravité dans les pores, fissures ou chenaux interconnectés.

Les eaux souterraines participent au cycle naturel de l'eau. Elles sont alimentées par les précipitations et par les pertes des cours d'eau. Elles rejoignent les eaux superficielles par des voies souterraines, émergent en surface (sources) ou sont captées par l'Homme. Une source est une émergence naturelle d'eaux souterraines.

L'eau potable consommée sur le territoire de la commune de Collombey-Muraz provient des eaux souterraines, et plus précisément de sources captées en montagne ou au pied du versant.

Par quoi les eaux souterraines sont-elles menacées?

Plusieurs facteurs peuvent altérer la qualité des eaux souterraines. Ce sont notamment l'utilisation de pesticides et d'engrais dans l'agriculture, les activités industrielles, la production d'eaux usées par les ménages et les voies de communication. Le débit des eaux souterraines peut aussi être perturbé (le colmatage des sols consécutif à la densification de l'habitat, les travaux de génie civil pénétrant dans la nappe phréatique, les drainages ou la surexploitation). →

Les activités humaines (agriculture, transports, industrie, artisanat, loisirs, etc.) comportent donc toute sorte de risques pour l'eau potable.

A quoi sert la protection des eaux souterraines?

Des mesures de protection sont nécessaires afin d'éviter que les activités humaines ne polluent les

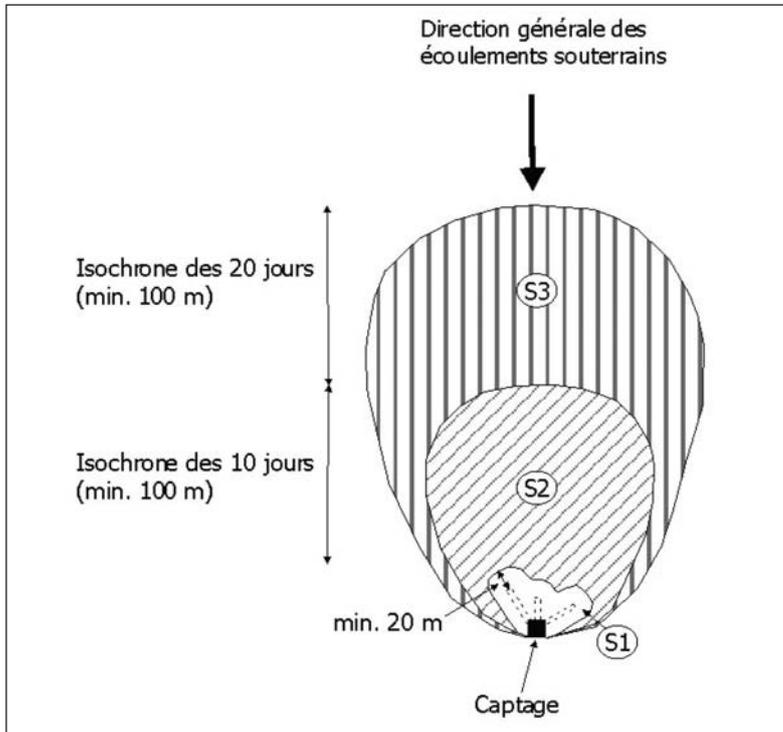


Schéma présentant les zones de protection des eaux S1, S2 et S3. Les prescriptions de protection deviennent moins sévères à mesure que l'on s'éloigne du captage.

ressources en eau potable à l'intérieur de leur bassin d'alimentation. Grâce à cette protection, les eaux souterraines peuvent être introduites pratiquement sans traitement dans le réseau d'eau potable. De plus, elle permet de sauvegarder la qualité des réserves d'eaux souterraines pour les générations futures. Elle constitue donc un critère important de gestion durable.

La législation suisse sur la protection des eaux souterraines a été récemment révisée. Elle repose principalement sur la Loi fédérale sur la protection de l'environnement (1983), sur la Loi fédérale sur la protection des eaux (1991) et sur l'Ordonnance sur la protection des eaux (1998).

Quelles sont les mesures de protection des eaux souterraines?

Afin de protéger les aquifères souterrains, des zones de protection sont délimitées autour des ouvrages d'intérêt public, soit autour des captages, dont l'eau doit respecter les exigences de la législation sur les denrées alimentaires. Les zones S de protection définissent des portions du territoire pour lesquelles des restrictions d'utilisation ou d'exploitation du sol sont établies. Ces zones sont subdivisées en fonction de la vulnérabilité des terrains à la pollution (vitesse de circulation de l'eau dans le sous-sol, présence de gouffres, épaisseur de la couverture protectrice), comme suit (voir schéma ci-dessous) :

- S1: zone du captage
- S2: zone de protection rapprochée
- S3: zone de protection éloignée

DIVERS

Site internet de la commune

La commission d'information informe la population que le site internet de la commune a été amélioré.

Avec une nouvelle ligne graphique et une navigation plus fonctionnelle, notre site communal évolue dans le sens souhaité par les utilisateurs.

Les superbes photos que vous découvrirez ont été commandées auprès de Roland Clerc, photographe amateur habitant notre commune.

Nous vous encourageons à aller découvrir notre site www.collombey-muraz.ch et, pourquoi pas, à nous transmettre vos remarques ou encouragements en utilisant la rubrique «contact».



DVD sur Collombey-Muraz

La commission d'information avise les entreprises, les sociétés locales et la population qu'un DVD de présentation de notre commune est à disposition auprès de l'administration communale.

Durant environ une douzaine de minutes, vos clients ou autres invités peuvent découvrir les différents aspects de la vie sociale et économique de notre commune.

Montrer notre savoir-faire, notre réseau de sociétés locales, nos traditions ou nos superbes paysages est peut-être une manière originale pour débiter une soirée, une assemblée ou une conférence.

Pour toutes réservations ou renseignements, veuillez vous adresser à l'administration communale au tél. 024 473 61 61 ou par e-mail à commune@collombey-muraz.ch

La commune de Collombey-Muraz montre l'exemple en réalisant un parking respectueux de l'environnement

Durant le mois d'octobre 2006, les travaux nécessaires aux infrastructures du futur local du Bochet et la création d'un parking végétalisé ont été réalisés.

Le bureau d'ingénieurs Kurmann & Cretton, par son responsable du projet M. Philippe Oberholzer de Muraz, nous donne quelques explications sur cette réalisation.

propos recueillis par Jean-Pierre Veuthey
président de la commission d'information

«**C**ontrairement aux idées reçues où l'on pense que réaliser un parking végétalisé doit se faire avec le système grille gazon (éléments préfabriqués bétonnés et parties végétalisées entre béton), la commune de Collombey-Muraz a pris l'option de réaliser un parking sans structure bétonnée.

Il faut également bien préciser que la solution préconisée n'a rien à voir avec la réalisation de places en simple tout-venant.

Aménagée pour recevoir les véhicules du couvert existant et du nouveau local, cette place est équipée d'un encaissement routier et est exécutée de la manière suivante:

- coffre de 40 cm de grave I compactée;
- mélange de gravier 4/8 mm et de terre végétale, épaisseur environ 15 cm compacté;
- ensemencement de la place;
- mise en place d'une surface de roulement en gravier 11/16 mm, épaisseur 3 cm compacté;

De cette manière, l'herbe semée pousse à travers le gravier. L'aspect herbeux/gravier de la place permettra une meilleure intégration au site.

Concernant l'évacuation des eaux de surface, celle-ci se fait simplement par pénétration dans le sol.

Afin de garantir un bon tassement du sol et une bonne germination, l'accès à la place a été fermé pour l'hiver.»

Au printemps, des aménagements complémentaires seront effectués: au sol, des troncs espacés marqueront le sens du parcage et d'autres délimiteront la place.

Concernant la circulation, celle-ci s'effectuera en sens unique en direction de la route Tabac Rhône et la sortie sur cette route se fera avec l'obligation de tourner à droite.

Du côté de la route cantonale, une barrière sera posée en retrait afin de permettre au détenteur de la clé de pouvoir entrer en toute sécurité. ●



Marche automnale

A pied ou à vélo, à skis ou même en voiture, il y a bien des manières de découvrir nos alpages. Mais celle que nous a proposée la commission «culture, sports et jeunesse» le samedi 9 septembre 2006 était pour le moins originale.

par **Didier Buttet**

membre de la commission d'information

Depuis quelques années, la commission «culture, sports et jeunesse» propose une marche automnale. Destinée à tous les citoyens de notre commune, cette randonnée pédestre nous offre la possibilité de nous rencontrer le temps d'une journée tout en appréciant les beautés de nos montagnes.

Après la région de Champéry en 2004 et un millésime 2005 annulé en raison du mauvais temps, c'était au tour des alpages de la bourgeoisie de Collombey-Muraz d'accueillir nos marcheurs.

Pris en charge dans nos villages, les participants ont rejoint Châtel en car avant d'atteindre les hauteurs de la station en télécabine. De là a commencé une marche dont l'itinéraire les a conduits jusqu'à l'alpage de Conches, puis l'alpage d'Onnaz par le Morclan et la Pointe des Ombrieux, l'alpage de Chermeux et enfin Chalet-Neuf.

Sur place, ils ont été accueillis par les alpagistes pour une présentation de leurs activités et diverses dégustations: pains spéciaux de fabrication artisanale à Conches,

fromages d'alpages régionaux à Onnaz et salaisons artisanales à Chermeux.

Un grand merci aux alpagistes et à leurs familles pour l'accueil et la journée partagée en leur compagnie.

En fin d'après-midi, les randonneurs ont rejoint Morgins par le col de Culet. Fatigués mais motivés pour participer à la prochaine marche, ils vous donnent d'ores et déjà rendez-vous un samedi de la première quinzaine de septembre 2007.

L'alpage d'Onnaz

Situé au pied de la Pointe des Ombrieux, à 1 km au nord de Chermeux, l'alpage d'Onnaz (1706 m) est exploité depuis 1964 par la famille Cathélaz.

«De 1961 à 1963, nous étions à Chemeneau. Mais mon père Edouard n'a pas hésité un instant lorsqu'en janvier 64 on lui a proposé de reprendre l'alpage d'Onnaz», raconte Marcel Cathélaz, exploitant actuel de l'alpage et propriétaire d'une ferme à Crebelley. «Nous occupons l'alpage, en général, de la fin mai à la fin octobre. Nous avons un troupeau de génisses, 150 moutons et des vaches à lait. Chaque jour, il nous faut nous déplacer jusqu'à Morgins pour livrer notre lait. Autrefois, avec mon père, on fabriquait du fromage, mais aujourd'hui, ça n'est plus possible.»



Alpages de la Bourgeoisie de Collombey-Muraz

Alpage	Altitude	Activités
Onnaz	1706 m	Alpage utilisé avec du gros bétail (vaches à lait). Exploitant: Marcel Cathélaz
Chalet-Neuf	1693 m	Alpage exploité avec des vaches allaitantes, du jeune bétail et des moutons. Exploitant: Dominique Yannay & Fils
Conches	1687 m	Chalet rénové, utilisé comme logement principal de l'exploitant des alpages de Conches et Chalet-Neuf. Exploitant: Dominique Yannay & Fils
Chermeux	1635 m	Alpage pour la tenue de vaches laitières. Exploitant: Simon Turin
Drevenueuse d'En Bas	1597 m	Chalet complètement reconstruit pour gardiennage des moutons qui alpent dans la Combe de Drevenueuse. Exploitant: Dominique Yannay & Fils
Chemeneau	1260 m	A l'origine, chalet utilisé pour l'alpage de génisses, puis de moutons et de chèvres. A partir de 1995, ce palier d'estivage est à nouveau occupé par des génisses et des moutons. Exploitant: Dominique Yannay & Fils

Structures jeunesse: l'année du changement!

2006 restera comme l'année des changements au niveau des structures jeunesse. Ça vaut bien quelques mots et quelques photos dans votre journal préféré...

par **Christian Parvex**
président de la commission des affaires sociales

Les meubles

Nous avons profité des vacances scolaires pour rénover la partie cuisine et salle à manger de la crèche qui datait de l'origine des Perraires. Espace revu, mobilier, sol et plafond «tout beau tout neuf», c'est dans un cadre plus agréable que mangent dorénavant les enfants. L'extérieur a également été amélioré. Plaques amortissantes autour des jeux, nouveaux jeux, assainissement de la partie engazonnée permettent aux enfants de jouer en toute sécurité. Tout travail méritant repos, l'année se conclura avec la remise à neuf du coin sieste. Rrrrrr...

Le Coup d'Pouce

Après 2 ans d'ouverture l'après-midi, le Coup de Pouce qui accueille les enfants de 6 à 12 ans a étendu ses capacités d'accueil et depuis la rentrée scolaire est ouvert également le matin de 6 h 45 à 8 h 30 et à midi de

10 h 30 à 13 h 30. Les inscriptions ont dépassé les pronostics et la capacité maximum de 24 enfants est quasiment atteinte tous les jours.

Le Coup de Pouce se situe dans les sous-sols du Corbier et même si les locaux mis à disposition ne sont pas idéalement placés (manque de lumière naturelle), ils ont été joliment aménagés par les éducatrices ce qui a permis d'y rendre la vie très agréable. Un espace «devoirs» a été créé et un local supplémentaire a pu être aménagé en salle de jeux. Les repas, comme ceux de la crèche, sont confectionnés par la Meunière.

Le personnel

Au niveau du Coup de Pouce, l'extension des horaires a eu forcément une influence sur le personnel. De deux personnes à 25%, on passe à trois employées à 50%. Soit deux éducatrices spécialisées



et une auxiliaire. Ces trois personnes reçoivent également l'appui d'une stagiaire.

Tout ce petit monde prendra son rythme de croisière dès janvier 2007. Mme Cynthia Perret qui a remplacé la responsable Anne Nikles durant son congé maternité est confirmée dans son poste. Merci à Mme Perret d'avoir brillamment relevé le défi quasiment au pied levé. Un tout grand merci également à Anne Nikles, qui malgré son congé, a activement participé à la mise en marche du nouveau fonctionnement du Coup d'Pouce.

Enfin le dernier changement, →

Locaux de la crèche les Meniots.



Le personnel du Coup d'Pouce.



Le personnel de la crèche Les Meniots. En médaillon Mme Sibylle Bréaud, nouvelle responsable de la structure jeunesse et de la crèche Les Meniots.



Locaux du Coup d'Pouce.

et non des moindres se situe au niveau de la responsabilité des structures jeunesse. Anne-Lise Norton qui gère avec brio le fonctionnement général de la crèche et

du Coup d'Pouce a décidé de quitter sa fonction à la fin de cette année... pour partir au Burkina Faso où durant trois ans avec sa petite famille elle se consacrera à un projet humanitaire avec l'organisation E-Change.

Le Conseil municipal profite de cet espace pour remercier Anne-Lise pour l'excellent travail réalisé tout au long de ces nombreuses années passées avec Les Meniots et lui souhaite le meilleur pour son expérience africaine. Il souhaite également la bienvenue à Mme Sybille Bréaud, nouvelle responsable des structures jeunesse de la commune qui prendra

ses nouvelles fonctions début janvier 2007. Au bénéfice d'une solide expérience dans le domaine de la petite enfance, Mme Bréaud saura, nous en sommes persuadés, maintenir la (très) bonne réputation des structures jeunesse de Collombey-Muraz.

Et comme il n'y a pas de raison qu'on ne parle que des responsables... un tout grand merci également à toutes les collaboratrices des Meniots et du Coup d'Pouce qui garantissent, à longueur d'année, encadrement et bien-être à vos bambins.

Joyeuses fêtes de fin d'année!

Sortie des aînés

par **Christian Parvex**
président de la commission des affaires sociales

Placée sous le signe de la boîte à musique et du cornet à la crème... la traditionnelle sortie des aînés de la commune s'est déroulée le 8 septembre. Cent dix personnes ont répondu à l'invitation de la commune, ce qui démontre que ce genre de manifestation, malgré le légendaire emploi du temps surchargé des retraités, a toute sa raison d'être.

Après la visite très intéressante (et dansante) du Musée de la boîte à musique à Sainte-Croix, les

participants ont rejoint Fleurier, plus exactement le Restaurant le Chapeau de Napoléon qui domine la ville et le Val-de-Travers. En plus de la vue panoramique, ils ont pu déguster au dessert le fameux cornet à la crème... spécialité de la région. Hum, miam, miam...

La balade en car s'est ensuite poursuivie par Neuchâtel puis Morat où chacun a pu se dégourdir les jambes ou se rafraîchir le gosier. C'est du soleil plein les yeux et le cœur que chacun a rejoint son domicile en fin de journée.

Un grand merci... à tous les aînés qui ont répondu à notre invitation, aux Cars Bernard et leurs gentils chauffeurs pour le parfait déroulement de la journée et enfin aux membres de la commission des affaires sociales pour qui cette journée est certes la «promenade d'école»... mais récompense le très bon travail effectué tout au long de l'année.



Groupe scout Saint-Didier

Date de fondation du groupe 1961



Bref historique

Il y avait déjà des scouts à Collombey vers 1935, quelques louvetaux, dont Jean Galletti et Maurice Gavillet. Le groupe est relancé en 1961 par Gaston Buttet (chef de groupe) et quelques autres chefs. Dans les années soixante, Collombey contribua aussi à relancer le groupe de Vouvry. Durant les années soixante, le local se situait sous la cure de Collombey. Le premier camp lutin eut lieu aux Cerniers en été 1961. Puis, le local déménagea dans les combles de la maison de commune de Collombey au début des années septante. Vers 1983/1984, les locaux déménagent à nouveau vers l'ancien stand de tir de Collombey-Muraz et dans les cabanes que nous occupons encore aujourd'hui. Ce sont les anciennes cabanes de chantier de l'entreprise de construction de Jean Galletti, retapées par les routiers et chefs de l'époque.

Nous avons une structure adaptée aux classes d'âge de nos membres. Les filles et garçons de 7 à 11 ans font partie des lutins et louvetaux. Ensuite de 11 à 15 ans nous les accueillons chez les éclaireuses et éclaireurs. De 15 à 18 ans, les cordées-pionniers sont quasiment autonomes et fonctionnent sans chef direct, mais ils sont tout de même coachés. Dès 18 ans, nos membres ont la possibilité de suivre des cours de moniteur organisés par notre association cantonale, en partenariat avec Jeunesse et Sport, pour devenir chefs. Nous nous réunissons tous les samedis matin de 9 h 30 à 11 h 30 à nos locaux à côté du dépôt des travaux publics entre Collombey et Muraz durant les périodes de scolarité.

Activités particulières

Nous organisons chaque mois le ramassage des vieux papiers sur le territoire de la commune. Ceci est notre principale source de revenu. Seuls les papiers ramassés à ces dates sont comptabilisés par la commune qui nous paie à la tonne. Ces papiers sont acheminés par camion vers une usine de recyclage de papier de la région lausannoise.



Nous participons aussi aux activités «vertes» de la région, comme par exemple le nettoyage de la réserve des Grangettes.

Chaque été nous organisons des camps d'un dizaine de jours, en chalet pour les lutins-louvetaux et sous tente pour les autres.

Parmi nos traditions, nous organisons en début d'année une «Montée à la troupe», c'est le week-end d'accueil des nouveaux et de passage d'une classe d'âge à une autre. Tous les deux ans nous réalisons aussi un théâtre amateur auquel tout le monde participe. Nous écrivons les scénarios et les textes, fabriquons les décors, nous faisons tout nous-mêmes. Nous en donnons deux représentations sous notre couvert. C'est un gros travail, mais c'est l'occasion pour chacun, mêmes les plus timides, de montrer ce dont il est capable. ●

Responsables: Philippe Roud et Solange Bussien

Adresse: Groupe Scout St-Didier
Philippe Roud, Dents-du-Midi 40
1868 Collombey, tél. 079 426 61 55
e-mail scouts@stdidier.ch
www.stdidier.ch





AVRIL. Inauguration du skate park.

Rétrospec



JUIN. La Fanfare les Colombes à la Fête fé
Lucerne.



JUIN. Les paroisses de Collombey et de Muraz remercient
M. Bernard Dubuis, curé retraité.



SEPTEMBRE. Fête ca



SEPTEMBRE. De gauche à droite Pierre Dubois, doyen d'Aigle; Jérôme Hauswirth, nou-
veau vicaire; Henri Roduit et François-Xavier Attinger, nouveaux curés des paroisses
de Collombey et de Muraz.



DÉCEMBRE. Promotion civique de la classe

ctive 2006



dérale des musiques de

DÉCEMBRE
Lauréats et jury du concours
des balcons et
propriétés fleuries.
Debout de gauche à droite:
Yves Cretton, Réane Delseth-
Descartes, Agnès Morisod,
Jean-Christophe Carrupt,
Bernadette Monnard,
Corinne Parvex.
Assises de gauche à droite:
Clarisse Marclay,
Fatima Howald,
Rita Fracheboud.



ntonale des garçons lutteurs.



DÉCEMBRE. Elèves diplômés de l'Ecole de solfège.



e 1988.



DÉCEMBRE. Mérites communaux 2006.
Fanfare Les Colombes, mérite culturel. Thierry Giroud, Evelyne
Rappaz et Camille Gasperi, mérite sportif individuel. Patricia
Dubuis, mérite dirigeant sportif.

Les apprenants de 1ère année à la découverte d'une entreprise de notre commune

Le 26 octobre 2006, la commission de la formation professionnelle de la commune de Collombey-Muraz a organisé pour la seconde fois une rencontre avec les apprenants de 1ère année de la commune. Cette rencontre a eu lieu sur le site de Tamoil SA.

par Sarah Rudaz, Liliane Daniello, Claire Delaloye, photos Joël Parvex
commission de la formation professionnelle,

Ce désormais traditionnel rendez-vous a permis aux apprenants et aux membres de la commission de faire connaissance.

Après un message de bienvenue de M. Bernard Coutaz, responsable des apprenants de Tamoil SA, M. Anton Herren, inspecteur cantonal du service de la formation professionnelle, a présenté de manière intéressante et attractive le fonctionnement et l'utilité de son service. Il a démontré par un discours passionnant l'importance d'une formation complète par la voie d'un apprentissage. Il a également rappelé aux apprenants qu'en cas de litige le dialogue avec le maître d'apprentissage demeure primordial, mais que le service de la formation professionnelle ainsi que la commission communale restent à leur disposition et à leur écoute.

Les personnes présentes ont également eu le plaisir d'entendre M. Floran Garnier, président de la commission de la formation professionnelle, exposer les directives concernant la nouvelle loi sur la formation professionnelle; notamment l'abandon des visites annuelles par les commissaires et la mise en

place d'une instance de médiation actionnée sur mandat par le service cantonal de la formation professionnelle. Conformément à la nouvelle organisation élaborée par le service cantonal, les apprenants auront dès lors à leur disposition un questionnaire qu'ils devront remplir à plusieurs reprises durant leur formation et ce en toute confidentialité.

M. Frédéric Moret, président du GIAC, a aussi présenté brièvement son groupement.

Afin de nous préparer à la visite du site, nous avons visionné un film commenté par M. Robert Lecoultre. Après une instructive présentation, cet actif retraité de Tamoil SA nous a guidés au sein de la Raffinerie pour nous faire partager sa passion de la technique industrielle.

En fin d'après-midi, au moment de l'agape, les apprenants et les membres de la commission ont pu échanger leurs idées et expériences.

Au nom de la commission de formation professionnelle, nous tenons à remercier Tamoil SA ainsi que les différents intervenants de cette rencontre pour leur grande disponibilité.



Vivre ensemble: Réflexions et actions au sein des sociétés communales



Durant l'année écoulée, les sociétés de notre commune se sont rencontrées plus que de coutume. Leurs réflexions ont porté sur la jeunesse: son encadrement, le respect d'une charte, l'épanouissement dans l'exercice d'un loisir mais aussi les mesures à mettre en place pour lutter contre les incivilités et le racisme ou encore la prévention contre l'abus d'alcool et la consommation de drogues... autant de thèmes qui ont abouti à la mise sur pied de deux actions: le label FIESTA ainsi que la présentation des sociétés auprès des élèves.

Nous avons rencontré Maurice De Gol, président du Cartel, association qui regroupe 25 sociétés communales.



Maurice De Gol, pourquoi avez-vous décidé de traiter ces thèmes au sein de votre association?

Suite à divers incidents qui ont eu lieu dans notre commune (problèmes de racisme, rixes, incivilités, problèmes de sécurité lors de certaines manifestations...), le Conseil communal a décidé, en automne 2005, de mettre sur pied deux tables rondes. Elles ont réuni une quarantaine de personnes représentatives des différents milieux concernés, à savoir les autorités politiques, judiciaires et scolaires, la police, les délégués du corps enseignant, de l'association des parents et des sociétés locales. La première table ronde a eu pour but de faire le point sur ces événements et sur leur perception. La seconde rencontre a eu pour objectif principal la recherche de solutions, présentées par chaque instance.

Après ces deux rencontres, toutes les instances représentées ont accepté le projet du Conseil communal de constituer un groupe de coordination, intitulé «Groupe Tolérance».

Ce groupe, présidé par Mme Josiane Granger, a pour mission principale de veiller à la mise en œuvre d'actions auprès de la jeunesse. Il a proposé deux mesures à appliquer au sein du Cartel des sociétés locales.

Les représentants des sociétés ont-ils adhéré aux actions proposées?

Ils y ont tout de suite répondu favorablement, conscients que l'intégration dans une société contribue à l'épanouissement des jeunes et à l'apprentissage de la vie en groupe. Ils ont également été sensibles aux mesures de prévention à mettre en œuvre.

Deux actions leur ont été présentées. Tout d'abord, l'information sur un catalogue de conditions cadres à remplir lors de l'organisation de manifestations d'une certaine importance comme un festival ou une fête au village. Si ces conditions sont respectées, la

propos recueillis par Didier Buttet
membre de la commission d'information

manifestation est labellisée FIESTA, afin que, comme dit le slogan, la fête soit belle du début à la fin.

D'autre part, pour favoriser davantage l'intégration, les sociétés qui offrent des structures auprès des jeunes en âge de scolarité obligatoire se sont présentées dans les écoles. Parmi les sociétés qui œuvrent dans notre commune, dix-sept offrent ce type de structures. Une large palette d'activités sont proposées: musicales, théâtrales et sportives. A l'heure où l'on constate une individualisation de plus en plus prononcée de nos activités, je crois qu'il est primordial de relever le travail de tous les responsables qui s'engagent auprès des jeunes en leur transmettant un loisir qui deviendra pour certains une passion, source d'équilibre et surtout d'échanges et de rencontres.

Qui est à l'origine de ce label FIESTA proposé aux organisateurs de manifestations?

Plusieurs partenaires se sont réunis pour élaborer ce concept: la Fédération des communes →



valaisannes, les polices cantonales et communales, la commission des jeunes du canton du Valais et la (Ligue valaisanne contre les toxicomanies) LVT.

Afin de présenter à nos sociétés les conditions cadres de ce label, nous avons invité MM. Daniel Mayor et Claude-Alain Aerni, représentants de la LVT. Cette soirée a permis, d'autre part, un échange sur cette problématique et sur la recherche de solutions.

Concrètement, quelles sont les conditions cadres du label FIESTA?

Je prendrai comme exemple concret la dernière Fête au village à Collombey, organisée par la fanfare Les Colombes et le Basketball-Club. En effet, ces deux sociétés avaient décidé de labelliser leur manifestation et, pour ce faire, elles ont nommé au sein de leur comité d'organisation une personne responsable de mettre en œuvre plusieurs mesures, en collaboration avec la LVT.

Deux mots peuvent résumer ces conditions: prévention et sécurité. Au niveau de la prévention, un adulte était présent dans chaque bar afin qu'en aucun cas un

mineur ne doive servir de l'alcool à un autre mineur. La réglementation en matière de protection de la jeunesse était affichée: la loi interdit la vente de vin et de bière aux moins de 16 ans et celle de spiritueux et d'alcoolops aux moins de 18 ans. Enfin, un choix de boissons non alcoolisées moins chères que celles alcoolisées était proposé.

Au niveau de la sécurité routière, des équipes féminines, nommées «anges de la nuit», ont parcouru les lieux de fête pour rencontrer les jeunes et les rendre attentifs à l'incompatibilité entre l'abus d'alcool et le volant. Des mesures incitatives ont été mises en place. Des tickets de boissons non alcoolisées étaient offerts au chauffeur d'un groupe acceptant de ne pas consommer d'alcool. Autre solution proposée pour la rentrée: la mise à disposition d'un service de bus à différentes heures de la soirée.

Enfin, sur les différents lieux de la fête, des agents de sécurité ainsi que la police intercommunale étaient présents.

Ceci est un aperçu de quelques conditions cadres. Le catalogue du label FIESTA fournit encore

d'autres renseignements nécessaires au bon déroulement d'une manifestation, non seulement aux organisateurs, mais également aux autorités communales et à la police.

Les organisateurs de cette fête au village ont-ils pu obtenir ce label?

Oui. Ce label a été délivré par la LVT, au vu des mesures décidées. Un certain nombre d'entre elles sont obligatoires pour recevoir ce label, d'autres sont recommandées ou facultatives. La démarche consiste surtout à rendre attentifs les organisateurs de porter une réflexion, avant la fête, sur les problèmes de protection de la jeunesse, afin de les anticiper. Il faut noter qu'à titre d'encouragement, la commune accorde aux organisateurs une contribution financière si leur fête est labellisée FIESTA.

Quelles réflexions portez-vous sur la mise en œuvre de ces mesures?

Quand on parle de sécurité de manifestations et des exigences en matière de prévention, le catalogue des conditions cadres pro-

posées dans le label FIESTA est concret. Il est heureux que les organisateurs de la dernière fête au village de Collombey aient intégré ce concept à leur manifestation. J'ajouterai qu'il ne s'agit pas de stigmatiser ces fêtes lorsque certains problèmes ou des excès, commis parfois par des mineurs, surviennent. La fête est un élément nécessaire et important dans la vie d'une collectivité. Il est clair que les organisateurs et les autorités doivent tout mettre en œuvre pour qu'elle soit belle jusqu'à la fin. Leur responsabilité est donc engagée mais il n'est pas demandé aux sociétés de prendre toutes les responsabilités, y compris celle des parents.

Parlons maintenant de votre deuxième action: la présentation des sociétés auprès des élèves. Quels en étaient les buts?

Il s'agissait d'une démarche éducative. L'intégration dans une société est un facteur de socialisation important, particulièrement auprès de la jeunesse. Il a paru intéressant de mettre en

valeur les nombreuses et diverses activités proposées par nos sociétés locales.

L'intention était surtout de leur montrer les possibilités d'une saine occupation, sportive ou culturelle, offerte tout près de chez eux. Rien de virtuel. Les sociétés permettent de côtoyer de nouvelles personnes et d'apprendre la vie en groupe, basée sur des valeurs de respect et de solidarité. Il s'agissait également d'atteindre les jeunes qui, pour diverses raisons, se sentent moins concernés par cette vie associative ou qui, tout simplement, ne la connaissent pas.

Comment se sont déroulées ces journées?

Quelque 500 enfants et jeunes du cycle d'orientation ont participé à ces journées. Auparavant, nous avons préparé un feuillet de présentation sur lequel les références de chaque société étaient indiquées: activités proposées, personnes de contact, cotisations, horaires des entraînements, site internet. Chaque élève a pu choisir sur cette liste

cinq sociétés qu'il souhaitait découvrir.

Je tiens ici à remercier les personnes qui ont présenté leur société ainsi que le directeur des écoles, M. Alain Fournier, qui a planifié l'organisation des ces journées en permettant à chaque élève de suivre sa feuille de route selon les choix émis.

Un bilan de ces journées a-t-il été dressé?

Oui. Le soir même des présentations, le directeur des écoles, les représentants des sociétés et les enseignants se sont réunis. Le bilan a été très positif. Si cette action devait se renouveler, il faudrait apporter quelques aménagements pratiques qui sont de l'ordre du détail. Quant à l'impact sur l'arrivée de nouveaux membres dans les sociétés, nous dresserons un bilan lors de notre prochaine assemblée générale. D'ores et déjà, en fonction des buts définis, on peut conclure que cette opération a largement atteint les objectifs visés.



Deux projets humanitaires sur le

En janvier prochain, une famille part pour le Burkina Faso et un couple pour le Lesotho. Interpellée par ces engagements, la commission d'information a souhaité les rencontrer afin qu'ils nous présentent leurs projets.

par Christine Rhymes et Jean-Pierre Veuthey
membres de la commission d'information



Anne-Lise, Ashley et Nadika Norton, Collombey

Désireux de vivre concrètement un monde plus juste, Anne-Lise et Ashley Norton découvrent l'association E-Changer, anciennement Frères sans frontières. La philosophie et les projets de cette association – dont la devise n'est autre que partenaire dans l'échange et pour le changement – correspondent bien à ce qu'ils aimeraient faire. E-Changer ne prospecte pas pour trouver des projets, mais attend des partenaires du sud qu'ils fassent eux-mêmes la demande de volontaires, afin de promouvoir l'autonomie et l'autodétermination des personnes. C'est en 2003 que le couple fait ses premières démarches. Après un projet de développement au Brésil rapidement abandonné, ils apprennent qu'E-Changer recherche principalement une femme pour un projet de trois ans en Afrique de l'Ouest au Burkina Faso, auprès d'une association qui s'appelle l'Association pour la promotion de l'exploitation et de l'initiative familiales (APEIF). Se sentant complémentaires dans leurs compétences et désirant conserver du temps pour vivre avec leur enfant Nadika (trois ans), ils décident de répondre à deux à cette demande. Pour eux, avoir un projet de famille était primordial. Finalement disent-ils, «c'est comme si ce projet était venu à nous. Les choses se sont faites naturellement et nous avons assez vite eu confirmation de notre engagement pour ce projet au Burkina Faso.»



Jacqueline et Michel Monnier, Muraz

Arrivés à un moment de leur vie où ils désirent vivre encore une expérience humaine différente, Jacqueline et Michel Monnier se sont mis à rechercher une organisation pouvant leur permettre un engagement humanitaire. Après avoir étudié différentes propositions, c'est finalement auprès de l'ONG lucernoise Solidarmed qu'ils choisissent de s'engager pour une durée de deux ans. Le projet proposé par Solidarmed se trouve au Lesotho, petite monarchie enclavée dans l'Afrique du Sud. Vingt ans plus tard le couple Monnier se retrouve donc à nouveau en Afrique australe. Pour ceux qui se souviennent, c'est au retour d'Afrique du Sud que la famille Monnier avait décidé de s'installer à Muraz et d'y ouvrir un cabinet médical. Pour eux, cette période africaine fut une expérience humaine très marquante. Ils savent que le Lesotho n'est pas comparable à l'Afrique du Sud mais cette expérience passée leur sera certainement très utile. C'est la tête pleine de projets qu'ils partent en laissant leur cabinet médical en de bonnes mains, celles des Drs Catherine et John Perren-Pinton.

Mais pourquoi partent-ils? Qu'est-ce qui les amène à tout quitter ici? Quelles sont leurs motivations, leurs attentes?

Après une soirée passée chez chacun de ces deux couples, la question nous paraît incongrue. Ils ont envie de partir parce que c'est leur chemin, leur rêve, leur vie et que ça a toujours existé quelque part en eux. Pourtant à travers leurs réponses empreintes d'humilité et d'humanité, ils essaient de mieux cerner leurs motivations. Même s'ils partent dans deux projets différents, tous les quatre se rejoignent, «ce n'est pas une fuite», mais bien des projets de vie.

départ dans notre commune

Pour Ashley: «Je n'ai pas d'illusion, on ne va pas changer le monde. Simplement envie de vivre dans un monde plus juste: ce que nous essayons déjà de vivre ici.» Anne-Lise rajoute: «On part aussi pour nous, pour recevoir; vivre une autre expérience dans une autre culture et partager nos compétences».

Pour Michel, «donner, recevoir, partager et malgré la précarité de la situation, apprendre et se remettre en cause.»

Anne-Lise et Ashley partent pour vivre ce qui est plus qu'une démarche humanitaire.

Ashley: «Je n'ai pas de représentation, mais j'espère qu'on sera capable de s'adapter, de comprendre ce qui se passe dans cette culture, mais en gardant notre identité. C'est un défi au-delà du travail: mettre nos compétences au service de l'association.»

Anne-Lise: «Même si j'ai quelques appréhensions j'ai confiance que Nadika sera bien... mais il y aura un choc à l'arrivée. Et comment allons-nous éduquer Nadika... dans cette société où la famille n'est pas le noyau papa-maman-enfant... mais bien tout un ensemble de personnes ayant un lien de parenté... dans une société polygame!»

Si pour eux c'est une première expérience et que leur travail sur place est encore assez flou, nous sentons déjà tout un bagage de réflexion et de travail sur ce que peut impliquer cette aventure.

Nous sentons chez eux une grande maturité et beaucoup d'expérience. Ils peuvent s'appuyer sur ce qu'ils ont vécu il y a vingt ans, même si les conditions sont très différentes.

Jacqueline: «C'est quelque chose que nous voulions encore vivre.»

Michel: «Beaucoup à apprendre. Retrouver un certain nombre de valeurs autres que matérielles.»

Jacqueline précise: «Partir c'est aussi retrouver une certaine spontanéité et le sens du moment présent, chers aux Africains et en échange essayer de développer leur sens de l'anticipation (par exemple dans la prévention).»

Et Michel ajoute: «Nos motivations sont sans doute complexes: refus de vieillir? Voir si on est encore capable de s'adapter? (Conditions de vie, précarité, côtoyer la mort au quotidien.)

Comment vous êtes-vous préparés à ce départ?

Pour tous, cela fait environ trois ans que la préparation a commencé. Connus dans notre région par leurs activités, ils ont dû annoncer leur prochain départ à leur entourage et ont faits le nécessaire pour que ce «déménagement» se fasse dans de bonnes conditions.

Anne-Lise: Etant responsable de la crèche Les Meniots et de la structure UAPE le Coup d'Pouce, j'ai d'abord informé la commune qui a mis le poste en concours et ensuite les parents des enfants. Je collabore déjà étroitement avec la personne qui me succédera de manière à ce que le relais se passe dans les meilleures conditions possibles. Je dois avouer que pour moi, quitter les structures jeunesse ne se fait pas sans émotions.

Ashley: Avant de partir nous devons bien entendu régler tous les problèmes administratifs, par exemple résilier le bail de notre logement. Pour les questions de visas, d'assurances sociales et privées nous sommes soutenus et encadrés par E-Changer. Nous ne devons pas oublier non plus les vaccins et les contrôles de santé. Il est important pour nous d'être prudents avec notre santé car la réussite et la durée de notre engagement en dépendent aussi.

Nous préparons notre fille en lui expliquant de manière simple mais sans trop de détails que nous allons déménager dans un autre pays très différent d'ici.

Jacqueline et Michel

Comme vous pouvez l'imaginer nous avons dû d'abord rechercher un successeur pour notre cabinet médical. Le passage de témoin s'effectue avec satisfaction depuis déjà deux ans.

Ensuite il a fallu informer nos patients. Leur réaction a été en général très bonne. Nous sommes très reconnaissants envers eux et aimerions les remercier pour leur gentillesse et leur fidélité. La population de Collombey-Muraz nous a très bien acceptés et va d'ailleurs nous manquer, c'est certain.

Concernant la santé, nous n'avons pas besoin de faire de nombreux vaccins. Le climat n'étant pas tropical, nous n'aurons pas cette contrainte.



A quelques jours du départ ils nous livrent leurs impressions, leurs attentes et nous font découvrir quelle sera leur vie au quotidien.

Anne-Lise et Ashley

En arrivant sur place nous avons prévu de vivre au quotidien avec les gens concernés par ce projet. Il nous faudra du temps pour découvrir tant les collaborateurs que les familles membres de l'APEIF. A l'échelle africaine, ces familles regroupent au total environ 11 000 personnes.

Nous travaillerons auprès du comité exécutif de l'association. Les objectifs fixés par celle-ci sont nombreux et divers, comme l'alphabétisation, l'accession à la citoyenneté, l'éducation de base, la prévention du sida, l'accession au petit crédit. Dans l'objectif d'optimiser les savoir-faire des familles membres, un état des lieux des compétences par un recensement des familles est également prévu.

Ashley projette d'autre part de s'approcher de la scène musicale locale et a prévu de prendre avec lui un studio portable, sa profession de base étant ingénieur du son.

Nous savons que la vie sur place sera difficile et que nous allons vivre un énorme saut culturel. Nous allons habiter dans le Sahel, région proche du désert où les habitants disent qu'ils ont trois problèmes: l'eau, l'eau et l'eau!

S'ils possèdent déjà techniques et savoir pour résoudre leurs différents problèmes, il leur manque actuellement les moyens de généraliser leur savoir, d'aller chercher les informations et de les partager. Pouvoir se projeter dans l'avenir est également très important pour eux.

La ville où nous habiterons, Ouagouya, est située à 200 km au nord de la capitale Ouagadougou. La population de cette ville est d'environ 65 000 habitants. Il s'agit d'une région essentiellement agricole où sont cultivés mil, sorgo, coton et où se pratique l'agropastorale. La population est fortement analphabète.

Jacqueline et Michel

Arrivés sur place, nous savons que nous aurons un toit sur la tête. Sinon c'est un peu l'inconnu. Nous connaissons déjà la manière de fonctionner des Africains et savons que nous devrons improviser dès le départ. Le travail commencera tout de suite. L'hôpital et l'infirmerie pour lesquels Michel va travailler sont prévus pour une population de 130 000 personnes. Il aura trois collègues médecins, deux Congolais et un Nigérien. Dans ces conditions, un médecin doit pouvoir tout faire, médecine générale, pédiatrie, chirurgie, obstétrique.

Comme dans la plupart des pays africains, le problème principal est le sida. Cette maladie rend la vie des gens toujours plus difficile et précaire. Nous savons que la mort sera côtoyée au quotidien. Les familles sont décimées, de nombreux enfants sont orphelins. Environ 30% de la population est infectée et 70% des personnes hospitalisées ont le sida.

Concernant l'activité de Jacqueline, nous ne savons pas encore précisément ce qu'elle fera mais de toute façon nous sommes certains qu'elle aura plein de choses à faire. Travailler avec les orphelins et dans le domaine de la prévention; faire du jardinage ou de la couture (elle prend sa machine à coudre et son encyclopédie de couture).

La ville où nous habiterons s'appelle Thaba Tseka. Elle est située à une altitude 2300 m.

Pour ce qui est du paysage et du climat, nous ne serons pas trop dépaysés. La région est montagnaise mais avec très peu de végétation. Le climat est presque semblable au nôtre, avec deux saisons. Les températures varient entre -12 degrés en hiver et +30 degrés en été. Nous n'avions pas imaginé qu'il puisse faire si froid...

Le pays est très pauvre et n'a pas de richesse particulière autre que l'eau abondante dans cette région. Les gens vivent d'agriculture et d'élevage.

A la grande différence des autres pays africains, ce pays n'a qu'une seule ethnie et une seule langue ce qui simplifie grandement les choses.

Quelles ont été les réactions de votre entourage?

Dans l'ensemble les gens ne sont pas étonnés et réagissent bien à l'annonce de ces projets, même si pour certains quitter travail, parents, amis, confort, n'a pas de sens.

Tous posent beaucoup de questions au sujet de leur fille Nadika: éducation, relation avec les autres enfants, habitude de vie, protection contre les maladies... Ensuite ils ne sont pas étonnés.

La maman d'Anne-Lise a tout de même beaucoup d'appréhension: peur qu'il arrive quelque chose, elle s'ennuiera... mais elle les soutient pleinement et a déjà programmé un voyage.

Les parents d'Ashley sont fiers et intéressés, mais

Du côté des Monnier, il y a déjà un précédent. Leurs parents ont relativement bien accepté le départ, mais ils sont malheureusement trop âgés pour venir leur rendre visite.

Les enfants ont de la répartition: «D'habitude ce sont les enfants qui partent!»

Pour les patients il y a un peu d'ambivalence: «Vous nous lâchez, c'est pas chic...» Mais à quelques exceptions près, ils acceptent bien.

la séparation a déjà été faite, puisqu'il vient d'Angleterre. Ils feront le pont avec le reste de la famille.

Parfois les remarques sont inattendues de la part d'amis: «Votre voyage, ça se prépare bien?...» «Ce n'est pas un voyage, nous y allons pour y habiter!» Devant la grande confiance que la famille Norton a en ce projet et devant l'énergie qu'elle déploie, la famille et les amis leur font confiance. Ils ont déjà promis d'aller sur place en visite.

Quant aux amis, ils les connaissent...

Nombreux sont ceux, qui, déjà, songent à leur rendre visite.

Vous avez mis en place des groupes de soutien pour vous aider financièrement dans vos projets. Comment allez-vous gérer l'argent récolté et quelles informations allez-vous transmettre sur vos projets?

Anne-Lise et Ashley

Les personnes désireuses de faire partie du groupe de soutien pourront suivre le projet, avoir de nos nouvelles, notamment par le biais d'une lettre circulaire que nous écrirons environ 4 x par année. Nous pourrions également, via ce groupe, parler d'une autre réalité de vie que nous aurons pu apercevoir.

Concernant notre indemnité de vie sur place, E-Changer prend en charge la moitié de celle-ci ainsi que les assurances et autres charges. Notre partenaire sur place devrait financer l'autre moitié mais il ne pourra pas remplir pleinement ces conditions. Pour cette raison nous recherchons des fonds par l'intermédiaire d'un groupe de soutien. En ce sens, ce n'est pas de l'argent qui va directement à l'APEIF mais c'est pour l'aider à payer nos indemnités de vie.

Concernant la transmission des informations, nous avons bien entendu prévu de garder le contact. Une chose est sûre, nous ne voulons pas couper les ponts.

Vu la facilité de la communication par internet, la gestion de notre courrier devra être étudié afin de trouver un équilibre acceptable pour tout le monde.

Jacqueline et Michel

La lutte contre le sida et la tuberculose (trithérapie, prévention) nécessite de gros investissements et une coordination parfaite sur le terrain. Cette activité est l'affaire des ONG, comme Solidarmed, et des aides gouvernementales directes.

Par contre certains domaines sont négligés, faute d'argent. C'est le cas par exemple de la formation du personnel et des intervenants, notamment en améliorant leurs conditions de vie (logement) afin qu'ils aient envie de rester dans les régions retirées. C'est pour cela que nous avons décidé d'ouvrir un compte pour agir directement dans ce domaine durant ces deux ans.

Nous avons également prévu des informations à l'intention des donateurs. En principe, l'hôpital est raccordé à internet, nous pourrions donc communiquer par courrier électronique.

Un peu réfractaire face à ces e-mails, Jacqueline se remettra à l'écriture traditionnelle avec plaisir.

Et le retour, y pensez-vous?

Eh bien là nous avons des réponses similaires, mais opposées... entre hommes et femmes!

Si Ashley y pense parfois et Michel a déjà des projets, leurs épouses par contre sont catégoriques: «Non!»

La page est blanche pour Anne-Lise: «Je ne peux pas penser à dans trois ans, ce n'est simplement pas dans mes pensées.» Quant à Jacqueline: «On part d'abord.»

Il n'empêche que tous se sentent d'ici:

«On finira nos jours à Muraz», disent les Monnier...

«Nos racines sont et resteront à Collombey», affirment les Norton...

Chers Anne-Lise, Ashley, Nadika, Jacqueline et Michel,

C'est avec beaucoup de plaisir que nous avons essayé de mettre sur papier tout ce qui précède vos départs.

Il ne nous reste plus qu'à vous souhaiter de vivre de belles expériences humaines dans les meilleures conditions possible.

Et pour ceux qui ont envie d'aider ces projets voici les références des comptes de soutien:

Pour la famille Norton: E-Changer, 1700 Fribourg, CCP 17-7786-4 avec mention Kibaré

Site internet: www.kibare.org

Pour la famille Monnier: Solidarmed Lucerne, CCP 60-1433-9 avec mention Paray Hospital

Portes ouvertes du 5 octobre

C'est avec plaisir qu'en ce début d'automne notre municipalité nous a conviés à découvrir le nouveau bâtiment dont elle a doté notre village des Neyres. Il s'agit d'un abri PC combinant des locaux pour les travaux publics, les pompiers ainsi qu'une salle de gymnastique et de réunion, avec un extérieur aménagé en parking pour la partie supérieure et en place de jeux pour la partie inférieure.

Notre transporteur, la société CarPostal, était aussi présent à cette manifestation nous dévoilant son nouveau véhicule affecté à la ligne.

par Nadine Garnier

membre de la commission d'information

Flash sur les nouveautés



Abri PC

Terminé au mois de mai 2005, ce bâtiment en partie enterré a d'abord été réalisé en tant qu'abri de protection civile, capable d'accueillir 102 places, il répond ainsi aux exigences de la législation fédérale.



Salle de réunion et de gymnastique pour classe enfantine

Afin de pouvoir offrir à la population une salle de réunion équipée (cuisinette, capacité de 40 personnes) et un espace dédié à la gymnastique pour la classe enfantine, quelques modifications ont dû être apportées à l'édifice:

- la partie centrale de l'abri a été rehaussée de 30 cm
- le plafond comporte une isolation acoustique
- le sol est recouvert d'un lino avec une couche plus épaisse



Place de jeux et de rencontres

Notons que tous ces éléments sont facilement démontables en cas de nécessité.

L'une des autres attentes des habitants a été un lieu de rencontre. A cet effet, deux espaces y sont consacrés:

- A côté du parking, sur la partie supérieure, une petite place permet aux plus jeunes enfants de se divertir autour de quelques jeux construits en fixe.
- La place inférieure elle, est destinée principalement aux adolescents avec un espace réservé aux activités plus physiques telles que basketball et football.



Car postal

Désireuse de moderniser sa flotte de véhicules dans le Chablais, la société CarPostal dessert les Neyres depuis quelque temps avec un véhicule flambant neuf, certes plus court que l'ancien, mais avec une capacité supérieure en nombre de places (64 au lieu de 56) et de plus équipé d'un plancher bas, facilitant l'accès aux personnes à mobilité réduite. Pour rappel, notons que près de 31 000 passagers circulent sur la ligne Monthey-Les Neyres chaque année.

Clin d'œil aux artistes

Une fresque murale sur le thème de la campagne a été réalisée par les élèves de la classe enfantine de

Mme Gmür, aidés pour la réalisation du fond par la classe option dessin de 3e année de M. Bérod.

La méthode fut simple: choix du thème, réalisation du projet sur une grande feuille, projection du dessin agrandi sur le mur, contour au marker puis remplissage à la peinture par les élèves.

Entourés de quelques parents et de leur maîtresse, afin de prévenir d'éventuels débordements colorés, ils n'ont mis que deux jours pour accomplir leur tâche tellement leur enthousiasme était grand.

Encore un grand merci aux protagonistes de cette initiative, qui ont réussi à faire s'approprier cette salle aux plus petits et à égayer ces murs pour le plaisir des yeux des plus grands. ●

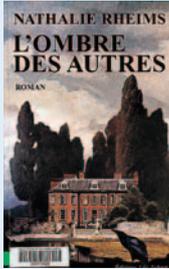


La classe de Mme Véronique Gmür devant la fresque réalisée.

Brèves nouvelles de la bibli

Notre sélection de romans et documentaires

L'ombre des autres

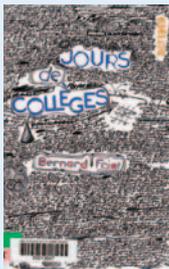


de Nathalie
Rheims
Ed. Léo Scheer

Fin XIXe siècle à Paris, la jeune Tess est chercheuse en médecine, élève du Dr Charcot. Elle reçoit une lettre d'Angleterre, de son oncle Emile. Ce dernier la prie de le rejoindre pour tenter de soigner Blanche, sa femme, atteinte d'un mal mystérieux. Dès son arrivée dans ce vieux manoir anglais, Tess va être témoin d'étranges phénomènes...

Ce roman, mêlant mystère et suspense, sera vraisemblablement adapté pour le cinéma en 2007, avec, dans le rôle de Tess, la chanteuse Mylène Farmer.

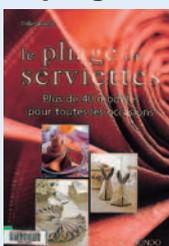
Jours de collèges



Bernard Friot
Ed. Gallimard

Cinq nouvelles écrites avec intelligence, sensibilité et finesse. Cinq histoires racontant quelques heures de vie dans l'école de Yannick, Sébastien, Lise et Cassandra. Un livre à aimer.

Le pliage des serviettes



de Didier
Boursin
Ed. Mondo

Voici un livre qui arrive à point nommé en cette période de préparatifs des fêtes de fin

d'année. Grâce aux explications et illustrations, le berger, la bougie et la mitre n'auront plus de secret pour vos doigts habiles... Mais saviez-vous que c'est déjà vers 1560 que furent écrits les premiers textes traitant l'art de plier les serviettes?

C'était mon frère...

Théo et Vincent van Gogh



Judith Perrignon
Ed. L'Iconoclaste

On connaissait la souffrance de Vincent, on découvre dans ce récit celle de Théo. Une vie entière dévouée à son frère. Et lorsque Vincent meurt, il ne reste à Théo qu'une infinie et inconsolable tristesse pour accompagner les quelques mois qu'il lui reste.

Ecoute ma voix



de Susanna
Tamaro
Ed. Plon

La petite fille rebelle et lointaine de «Va où ton cœur te porte» est rentrée. C'est elle qui cette fois écrit à sa grand-mère, évoquant ses souvenirs, ses inquiétudes, cette rancœur qu'elle éprouve pour la femme qui l'a élevée et aimée. Surtout elle avoue le besoin de chercher les traces des seules personnes qu'elle aurait vraiment voulu connaître: son père et sa mère. A travers des lettres et des photos éparpillées, elle parvient à reconstruire le puzzle de la vie de ses parents défunts, un chemin vers sa propre reconstruction.

Vacances de Noël

Durant les vacances de Noël
de 22 décembre 2006
au 8 janvier 2007

La bibliothèque sera ouverte le vendredi 5 janvier 2007 de 15 h 00 h à 17 h 30

Nouveautés dans nos rayons

Romans adultes

La guerre de l'opium, Le sac du palais d'été t. 1 et 2 de L'empire des Larmes de José Frèches

L'amour humain de Makine Andreï

La couleur bleue de Kastner Jorg

Douce revanche de Roberts Nora

Imperium de Harris Robert

Quelque part dans le monde de Michelet Claude

Une reine de trop de Malaval Jean-Paul

Le roi des rats de Miéville China

Le temps des moussons de Peyramaure Michel

Jouez cœur et gagnez de Marny Dominique

La Kahina de Halimi Gisèle

Où rôdent les hommes de Hill Susan

Odette Toulemonde et autres histoires de Schmitt Eric Emmanuel

La princesse et le Kilim de Berling Peter

Le père caché de Tauriac Michel

Le papillon des étoiles de Bernard Werber

Documentaires adultes

Histoire des tracteurs de Williams Michaël

Le petit guide des bonnes manières de Bouakira Arsène

Les secrets de Marie Madeleine de Burstein Dan

Danse orientale de Dolphina Taï Chi de Yu Tricia

othèque

Les cuisines d'Italie de Carluccio Antonio

Quilts, Patchworks & Appliqués de Ziller Kathy

Glaciers de Suisse d'Alean Jürg

La construction de soi de Jollien Alexandre

Réussir sa lettre de motivation d'Escaffre Daniel

Des Alpes au Léman, images de la préhistoire de Gallay Alain

Eloge de l'âge de Combaz Christian

Le hérisson de Lohmann Michael
52 activités Nature, une idée par semaine de Pied Savine

Romans adolescents et enfants

Le combat d'hiver de Mourlevat Jean-Claude

Le mystère des Monts Obscurs de Carman Patrick série Elyon

Un studio sous les toits de Gudule

Les filles sont bêtes et les garçons sont idiots de Ravalec Vincent

Le cercle des sorciers de Kenmore Tim

L'Elfe du Grand Nord de Raby Daniel Lucy

Au feu de Costello Emily série Jenniffer Vétérinaire

Ce jeudi-là de Sarn Amélie

Le pouvoir de Framboise, Le retour de Tristan de Fierpied Maëlle

L'éveil de Morgane, Le rituel du cercle, Sorcière de sang, Le bûcher de Tiernan Cate

La bête de l'ombre, Macabres marionnettes de Richards Justin série Le détective invisible

La chasse à l'ogre, La grotte du dragon, L'abominable docteur Calinou de Stewart Paul, t. 1, 2, 3

des Chroniques du marais qui pue

Sorcière, es-tu là? Les balais de l'espace de Saunders Kate série

Les sorcières du Beffroi

Lilas, la fée mauve, Violine, la fée indigo de Meadows Daisy série

l'Arc en ciel magique

Aïe! Mes fesses! de McCue Jiggy

Les mauvaises nouvelles arrivent toujours le jeudi d'Arcis Francisco

Le grand livre des histoires drôles de Guillois André

Livres Jeux

La machine aux 100 voyages de Le Noury Daniel

L'océan aux 100 abîmes de Bizien Jean-Luc

Le carnaval aux 100 masques de Pietri Annie

Dans les châteaux de Bingham Jane

La villa aux 100 pillards de Bizien Jean-Luc

Le film aux 100 tournages de Benedict Arthur

Les vacances à la ferme de Butschkow Ralf

Echec et mat à échiquier-ville de Harper Piers

Documentaires adolescents et enfants

Oiseau de Prigent Christiane collection Je comprends tout

Volcans aventure extrême de Rooney Anne

Au cœur des volcans de Pradal E.

Tricotin créatif de Varin Janine

La Suisse dans un livre de Alli Elisabeth

L'agriculture de Franco Cathy

Les fleuves de Vandewiele Agnès

Les engins de chantiers de Vandewiele Agnès

Poèmes de Prévert en bandes dessinées de Jacques Prévert

Pour les plus jeunes

Petite Poule et Renardeau de Sidjanski Brigitte

Capucin et le père Noël de Weigelt Hugo

La zip-zip magique de Reberg Evelyne

Un martien dans le frigo de Marchand Stéphane

Ma grande sœur me commande de Dutruc Florence

Quelle nuit! de Levy Didier

Une sorcière dans la boutique et

L'ogre qui dévore les livres de Doinet Mymi

J'aime pas les côtelettes de Doinet Mymi

Le rêve de Mehdi de Poillevé Sylvie

Un mercredi de folie d'Alméras Arnaud

Le jardin merveilleux de Cech Pavel

L'arbre à pluie de de Lestrade Agnès

Le crocodile amoureux de Kulot Daniela

Bandes dessinées

Adolescents

Photos volées de Tito série Tendre Banlieu

L'arbre de vie de Jacq Christian série Les mystères d'Osiris

Mes meilleurs copains de Zep, série Titeuf

59° Latitude Nord de Van Hamme J.

Enfants

Magie Blanche de Magie Blanche série Marsupilami

Jojo vétérinaire de Geerts série Jojo

Un homme d'honneur! De Jenfèvre série Les Gendarmes

Le Trésor des Marolles de Tibet & Duchateau

Mon copain de la terre, Rigolovni, L'envahissant, Jamais

Peur, La grande aventure de Tébo, série Samson et Néon

Le King de Davis Jim série Garfield

La corde au cou de Morris série Lucky Luke

Enquête d'amour de Pommaux Yvan série Marion Duval

Adultes

Enfance assassine, Tas de ruines de Powell Eric t. 2 et 3 de The Goon

Quelques DVD

Hannibal

Tarzan

The Beach (La plage)

Goal

Dirty dancing 2

Ne fais pas ça

Charlie et la chocolaterie



Les dessins des signets ont été imaginés et réalisés par Stefy Roud de Collombey, élève de l'école d'arts appliqués de Vevey. Ces réalisations ont obtenu le 2e prix du concours des bibliothèques organisé à l'occasion de la Semaine de la lecture.

La bibliothèque vous invite à l'exposition réalisée par 25 classes primaires et enfantines de Collombey-Muraz pour la Semaine de la lecture proposée par le Groupement valaisan des bibliothèques

D'un grain jaune à un grain de sable, sur la piste des déserts

Du 24 novembre 2006 au 19 janvier 2007

Horaire

Mardi de 15 h 00 à 19 h 30

Mercredi 14 h 00 à 17 h 30

Vendredi 15 h 00 à 17 h 30

Le thème de la Semaine de la lecture était jaune et 2006 est l'année du désert

DIVERS

Grand prix des villes sportives

Désireuse de connaître l'engouement de la population sportive de Collombey-Muraz, la commission sports-culture-jeunesse lance un appel aux personnes intéressées à participer au défi des Villes sportives Suisse pour l'année 2008.

Organisée en suisse romande depuis 1989, le Grand prix des villes sportives est la plus importante rencontre sportive intervilles de Suisse.

Il met en lice chaque année plus de 30 localités, de Suisse romande principalement, mais aussi de Suisse allemande. En tout, ce sont près de 300 athlètes qui sont engagés dans cette manifestation multisports au bénéfice des jeunes sportifs soutenus par l'Aide sportive suisse.

Chaque localité participante est représentée par 8 concurrents, dont obligatoirement 2 femmes.

En principe 8 épreuves individuelles ou par équipes sont au programme.

Les disciplines proposées sont variées comme par exemple:

Cross, tir à l'arc, VTT, BMX, gymkhana, roller, sprint ou cyclisme.

Les personnes intéressées à s'engager comme sportif-ive ou comme entraîneur-e sont invités à le faire savoir d'ici au 31 janvier 2007 à l'adresse ci-dessous en précisant le nom, l'adresse ainsi que la spécialité sportive et l'éventuel intérêt à entraîner une équipe.

Administration communale
1868 Collombey ou par e-mail à commune@collombey-muraz.ch

Dates de ramassage des vieux papiers par le groupement scout

13 janvier 2007

10 février 2007

3 mars 2007

31 mars 2007

5 mai 2007

2 juin 2007

1er septembre 2007

6 octobre 2007

10 novembre 2007

1er décembre 2007

Téléphones importants

AMBULANCE	144
FEU	118
POLICE INTERCOMMUNALE	0848 847 837
POLICE CANTONALE (gendarmerie)	024 473 60 50
CENTRE INFORMATION TOXICOLOGIQUE	145
Administration communale (présidence et secrétariat)	024 473 61 61
• Service communal des contributions, cadastre	024 473 61 71
• Service communal des constructions, plans, canalisations	024 473 61 61
• Office de la population (contrôle des habitants)	024 473 61 63
• Office du travail (emploi et chômage)	024 473 61 63
• Agent AVS	024 471 37 66
• Direction des écoles	024 473 61 80
• Les Meniots, crèche-garderie	024 473 61 92
• Aide sociale	024 473 61 61
• Etat civil (arrondissement de Monthey)	024 473 60 80
• Bibliothèque communale	024 473 61 88
• Juge de commune	024 472 91 33
• Dépôt communal des travaux publics	024 472 70 90
• Centre médico-social (aides familiales, infirmières)	024 475 78 11
• UAPE, Le Coup d'Pouce	024 471 82 13